

Commune  
De  
MOUTHOMET

-----  
11330



Tél : 04.68.70.05.01

Fax : 04.68.70.07.50

[mairie.mouthoumet@orange.fr](mailto:mairie.mouthoumet@orange.fr)

 : CH/SB/17111

**Maire de Mouthoumet**  
**01 place de la Mairie**  
**11 330 MOUTHOMET**  
Madame Christelle HERMAND

A

**COMPTE-RENDU**  
**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 14 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept et le quatorze juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthoumet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Mouthoumet, sous la Présidence de Madame Christelle HERMAND, Maire.

Monsieur Alain TALOUR a été nommé secrétaire de séance.

**Présidente** : Christelle HERMAND  
**Présents** : Jean ANTONIETTI, Jacques BENUREAU, Angharad DAFYDD STYLES,  
(dans l'ordre alphabétique) Christelle HERMAND, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Louis MARI,  
Maria MENDEZ-RODRIGUEZ, Alain TALOUR  
**Absents** : Jérôme GAZEAU, Pierre GUAGNO, Odile PATISSOU  
**Procurations** : De Pierre GUAGNO à Angharad DAFYDD-STYLES

## 1. Validation du compte-rendu de la séance du 24 mai 2017

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 24 mai 2017 appelle de leur part des observations.

*Après un tour de table, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

*ADOPTE tel que proposé le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 24 mai 2017.*

## 2. Suppression et création d'un emploi d'adjoint administratif

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 15 avril dernier a émis un avis favorable au principe de réaménagement du poste de secrétariat de mairie, à la demande de l'agent. A la suite de quoi, la collectivité a saisi le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude afin que son comité technique paritaire puisse rendre son avis. Dans sa séance du 13 juin dernier, le C.T.P. a émis un avis favorable à la réduction des heures, à hauteur de 24 heures par semaine du temps de travail du poste de secrétariat de mairie.

Au vu de cet avis, la procédure nécessite maintenant de saisir l'assemblée délibérante afin de statuer sur la suppression de l'emploi titulaire d'adjoint administratif pour assurer les missions de secrétaire de mairie à hauteur de 32h30 (temps non complet), puis sur la création d'un nouvel emploi dans les mêmes conditions à l'exception du volume hebdomadaire de travail réduit à 24 heures.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider sur la suppression et la création dudit emploi dans les conditions énumérées ci-dessus.

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité***

**DECIDE**

- de supprimer l'emploi titulaire d'adjoint administratif pour assurer les missions de secrétaire de mairie à hauteur de 32h30 par semaine (temps non complet),
- de créer un nouvel emploi titulaire d'adjoint administratif pour assurer les mêmes missions et dans les mêmes conditions, à hauteur de 24 heures par semaine.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12, article 64.

### 3. Tableau des emplois

Au vu de la création nouvelle d'un emploi titulaire, d'adjoint administratif à temps non complet (24 heures par semaine) pour assurer les missions de secrétaire de mairie, mais également du recrutement de Gabin PASTOU depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017, en contrat d'avenir afin de renforcer le service technique de la commune, Madame le Maire propose la réactualisation du tableau des emplois tel que suit :

**Agents titulaires :**

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont temps non complet
Secteur administratif	C	1	1	1
Secteur Technique	C	1	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

**Agent non titulaire relevant du droit privé :**

Cadre ou emploi	Catégorie	Rémunération	Motif du contrat
Secteur Technique	Emploi d'avenir	Base SMIC	Renfort du service technique
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>		

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité***

**DECIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et autres documents en lien avec le dossier.

### 4. S.Y.A.D.E.N. : effacement des réseaux secs de la rue du moulin à vent

Madame le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'elle a rencontré avec Monsieur Alain TALOUR, Monsieur Pascal MOSTI, technicien – distribution d'électricité du S.Y.A.D.E.N.

le 13 juin dernier afin de faire le point sur les travaux réalisés rue du moulin à vent ainsi que les aspects administratifs du dossier.

Le S.Y.A.D.E.N. est prêt à un compromis avec la commune, afin que le Conseil Municipal puisse délibérer et régler les travaux réalisés fin 2016, à la demande de Monsieur Jean-Marie SAUNIERE. Le S.Y.A.D.E.N. est d'accord pour terminer à leurs frais l'enfouissement des réseaux secs dans la rue du Moulin à Vent, à savoir le câble situé devant chez Monsieur et Madame Patrick LAMARLE ainsi que le câble qui passe au-dessus de l'impasse du Moulin à Vent. Pour ce faire, les propriétaires concernés seront contactés afin d'obtenir les autorisations nécessaires.

La commune s'engage, si les travaux sont terminés gratuitement par le S.Y.A.D.E.N., à payer le reste à charge de la collectivité pour la totalité desdits travaux réalisés fin 2016, pour un montant d'environ 16 000.00 euros. Le paiement devra être étalé sur 4 années.

Ces travaux pourraient être faits au mois de mars 2018.

La prise en charge gratuite de ces nouveaux travaux par le S.Y.A.D.E.N. nécessite un nouveau dossier de demande de subvention. Quitte à monter un dossier pour ces travaux en 2018, le Conseil Municipal souhaite en profiter pour étudier l'achat de lanternes pour l'éclairage public du village, afin de remplacer les lanternes trop hautes qui nécessitent l'intervention de la S.P.I.E. lors du changement des ampoules. En effet, cette intervention de la S.P.I.E. impose un provisionnement de 3 000.00 euros au budget, chaque année. Avec ce même budget, étant donné que ces travaux sont subventionnés à 60%, 7 lanternes à LED pourraient être achetées; Elles permettraient ainsi des économies d'énergie pour la commune.

Il est à noter que suite à ces travaux, un dégât des eaux a été constaté dans le gîte de Monsieur et Madame Laurent HERMAND ainsi que la demande auprès du S.Y.A.D.E.N. de Monsieur et Madame René MALO afin de poser une gouttière en ciment autour du tableau sur la façade de leur maison.

#### ***Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité***

***DECIDE*** de payer les travaux d'enfouissement des réseaux secs de la rue du moulin à vent dans la mesure où le S.Y.A.D.E.N. prend en charge financièrement les travaux d'enfouissement du câble de l'impasse du moulin à vent ainsi que celui situé dans la rue du moulin à vent, au niveau de la maison de Monsieur et Madame Patrick LAMARLE ;

***AUTORISE*** le Maire, sur le budget de l'année 2018, à faire une demande de subvention auprès du syndicat pour l'enfouissement de ces deux câbles ainsi que pour l'achat de sept lanternes.

A la marge de cette discussion, Monsieur Jacques BENUREAU propose également l'étude de la baisse de l'intensité lumineuse de l'éclairage public ainsi que la programmation des horaires des lanternes. Il faudra au préalable s'assurer que ce projet soit compatible avec les aménagements actuels de l'éclairage public du village. Pour ce faire, la question sera posée au S.Y.A.D.E.N..

#### **5. Vente de la parcelle WA22**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que ce dernier dans sa séance du 5 janvier 2017 a décidé le principe de mise à la vente d'une partie de la parcelle WA22, à la demande de Madame Jacqueline ANTONIETTI. Il a ensuite dans sa séance du 26 avril 2017 décidé du prix de vente de la parcelle, à hauteur de 10.00 € le m<sup>2</sup>.

Une information a été faite auprès des propriétaires mitoyens de la parcelle. La mise à la vente a également été portée à la connaissance du public, par voie d'affichage. Au terme du délai prévu, seule la proposition d'achat de Monsieur Jean ANTONIETTI a été enregistrée.

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de vendre à Monsieur Jean ANTONIETTI une partie de la parcelle WA 22, dans les conditions déjà fixées.

Monsieur Jean ANTONIETTI s'étant retiré de la salle, l'assemblée peut valablement délibérer.

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité***

***DECIDE*** de vendre à Monsieur Jean ANTONIETTI une partie de la parcelle cadastrée WA 22, au lieu-dit LA SERRE, d'une contenance de 110 m<sup>2</sup>, selon le plan ci-joint, au prix de mille cent euros (1 100.00 €).

***DIT*** à nouveau que l'ensemble des frais, dont ceux de géomètre et de notaire, seront supportés par l'acquéreur,

***AUTORISE*** à nouveau Madame le Maire à signer tous les actes notariés pour le compte de la commune et autres pièces relatives au dossier.

**6. Fixation du prix des repas de l'été de la régie des festivités**

La régie des festivités organisera cet été deux repas dansants, animés cette année encore par le groupe « Cathie Music Band ». Les deux soirées auront lieu respectivement le samedi 15 juillet 2017 et le samedi 12 août 2017.

Madame le Maire propose de fixer le prix des deux repas à la somme de 14.00 € pour les adultes et 7.00 € pour les enfants jusque 12 ans

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité***

***FIXE*** le prix des repas de l'été à la somme de 14.00 € pour les adultes et 7.00 € pour les enfants jusque 12 ans.

**7. Fixation du nombre de coupes affouagères**

Au terme du délai imparti pour l'acquisition d'une coupe d'affouage, la commune a enregistré dix-sept demandes ;

Monsieur Luc CAUSSIGNAC a écrit un courrier à la commune pour solliciter le remboursement des 200.00 euros de sa précédente coupe d'affouage non coupée et pour demander l'octroi d'une nouvelle coupe.

Etant donné qu'un remboursement est impossible et que Monsieur Jean-Marie SAUNIERE l'avait déjà expliqué à Monsieur Luc CAUSSIGNAC précédemment; Madame le Maire a sollicité M. Eric ROUANET, technicien O.N.F., afin d'obtenir l'autorisation pour Monsieur Luc CAUSSIGNAC de couper le bois de sa précédente coupe d'affouage. Monsieur Eric ROUANET a répondu favorablement du moment que cette coupe sera réalisée en même temps que le nouveau lot d'affouage.

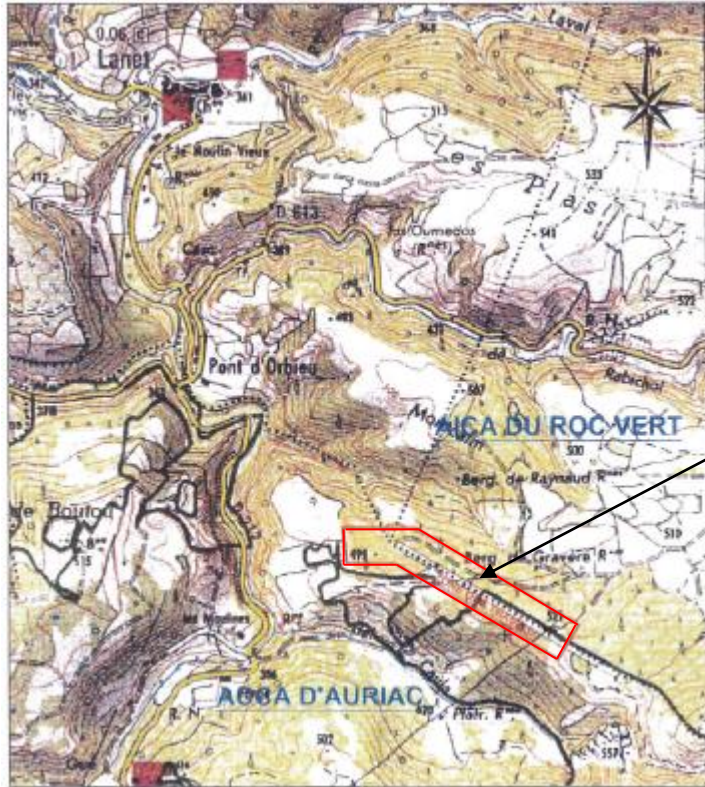
Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer à vingt (20) le nombre de coupes d'affouage afin de pallier notamment la demande d'éventuels nouveaux arrivants. L'attache de l'O.N.F. sera ensuite prise pour délimiter ces dernières et pour leur demander s'ils ont un cahier des charges pour la réalisation des coupes, que nous pourrions transmettre aux affouagistes.

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité***

***FIXE*** le nombre de coupes affouagères au nombre minimum de vingt (20).

**8. Demande de subvention exceptionnelle de l'AICA du Roc Vert**

L'A.I.C.A. du Roc Vert a adressé à la mairie, le 22 mai dernier, un courrier afin de lui demander une participation financière exceptionnelle en vue d'entretenir une coupure verte située sur le territoire communal et le territoire de la commune d'Auriac, faisant par ailleurs office de coupe-feu et sur laquelle sont installés des miradors de chasse selon le plan ci-dessous.



Parcelle concernée

La commune a pris l'attache de Monsieur René BARTHEZ, Président de l'A.C.C.A. de Mouthoumet, et de Monsieur Eric ROUANET, technicien O.N.F. Tous deux nous conseillent d'autoriser le gyrobroyage aux chasseurs, mais de ne pas donner de suite favorable à leur demande de subvention. En effet, depuis plusieurs années, l'amicale des chasseurs de Mouthoumet et Laroque de Fa réalise beaucoup de travaux sans aucune demande de subvention à la mairie. De plus, Monsieur René BARTHEZ précise que des subventions peuvent être obtenues pour ce type de travaux par le biais de la fédération de chasse. Monsieur Eric ROUANET va étudier de son côté la possibilité que l'O.N.F. intervienne sur ce dossier.

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité***

***AUTORISE*** l'A.I.C.A. du Roc Vert à gyrobroyer la coupure verte faisant office de coupe-feu et sur laquelle sont installés des postes de chasse sur mirador (selon le plan ci-joint),  
***REFUSE*** l'attribution d'une participation financière exceptionnelle à l'A.I.C.A. du Roc Vert pour lesdits travaux.

## **9. Questions et informations diverses**

### **a. Retour d'information sur le rendez-vous avec les responsables de la C.A.V.A.L.E. le 6 juin dernier**

Madame le Maire précise qu'elle a rencontré Monsieur PAGES (Président) et Monsieur BONNEMORT (Directeur) afin de présenter le nouveau Maire et les nouveaux adjoints, de faire un point sur notre collaboration et notamment ses aspects communication.

Un texte a été conjointement écrit pour la prochaine édition du bulletin de Mouthoumet qui est à paraître.

La C.A.V.A.L.E. s'associe de manière active à notre projet de plants gratuits pour le fleurissement du village en offrant 5% de remise sur le terreau et les pots achetés au magasin de Mouthoumet. Pour ce faire, un bon de réduction réalisé par la C.A.V.A.L.E. sera donné aux habitants qui viendront chercher des oeillets d'inde.

Vingt-quatre familles de Mouthoumet ont déjà participé à ce projet de plants gratuits. Il reste encore des plants, si d'autres familles souhaitent en bénéficier.

La C.A.V.A.L.E. nous propose de prolonger cette collaboration sur le fleurissement du village en 2018. Nous pourrions bénéficier de tarifs avantageux sur des achats groupés de plants.

Cette opération pourrait donc être renouvelée de manière plus organisée et anticipée avec, un petit montant porté au budget 2018 de la commune, afin continuer à faire en interne certains plants que nous donnerons, mais de pouvoir aussi acheter d'autres variétés à la C.A.V.A.L.E..

Nous rencontrerons également Monsieur MIRABET de la C.A.V.A.L.E. à l'automne pour discuter avec lui des différentes variétés de plantes.

**b. Projet éolien des Hautes-Corbières : réunion des Maires le 15 juin prochain avec l'opérateur et Monsieur Julien CAPOULLIET sur le projet de territoire**

Une réunion aura lieu le 15 juin prochain à la mairie de Mouthoumet avec tous les maires des communes impliquées afin de travailler sur le "projet de territoire". Une rencontre avec les habitants est toujours prévue d'ici quelques semaines à Mouthoumet. Nous devrions connaître la date de celle-ci prochainement.

**c. Enlèvement de l'épave située à proximité du centre routier**

Un véhicule immatriculé à l'étranger et en mauvais état était abandonné depuis de nombreux mois en face du centre routier de Mouthoumet, sur une parcelle communale. Son stationnement était gênant, le Département de l'Aude a saisi la commune le 20 avril 2016 afin qu'elle procède à son enlèvement. Après avoir mis en œuvre la procédure de circonstance, la commune a fait intervenir une entreprise agréée de Lézignan-Corbières qui sans frais a procédé à son enlèvement, le lundi 29 mai dernier.

**d. Travaux en régie de réfection de la voirie et du cimetière**

Les employés du service technique aidés de Monsieur Alain TALOUR procèdent à la réfection du revêtement des rues dégradé à de nombreux endroits, avec de l'enrobé à froid. Le plan incliné d'accès au cimetière a été également entièrement refait.

Madame le Maire souligne la qualité du travail réalisé; elle remercie tous les participants aux travaux et notamment l'aide d'un bénévole.

Monsieur Christophe FILIPPONI s'est plaint de l'enrobé et il a communiqué à la commune un article paru sur le sujet qui indiquerait le danger de ce produit. Le produit utilisé par la commune est de l'enrobé à froid. Après avoir pris l'attache de Monsieur NAUDY, Directeur de l'Agence Technique Départementale, et de Monsieur URBAIN de la COLAS, l'article présenté par Monsieur Christophe FILIPPONI concerne l'enrobé à chaud, qui lui est dangereux pour les professionnels qui l'utilisent et nécessite le port d'E.P.I. (équipements de protection individuelle). En effet, cet enrobé est porté à une température de 130°C-140°C et émet des vapeurs toxiques au moment de l'épandage sur la chaussée.

Le document donné par Monsieur Christophe FILIPPONI indique d'ailleurs que l'A.N.S.E.S. (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail) préconise l'utilisation de l'enrobé à froid ; ce que fait la commune.

L'enrobé à froid est utilisé sur toutes les communes françaises, que ce soit pour boucher ponctuellement des trous ou pour servir de revêtement.

Afin de minimiser les désagréments, nous veillerons en 2018 à prévenir les habitants quelques jours à l'avance de ces travaux de voirie et d'arroser l'enrobé une fois posé les premiers jours, afin d'éviter les odeurs.

La commune reste toutefois ouverte à toute proposition de revêtement de même aspect et de même couleur qui puisse être plus écologique. Elle proposera à Monsieur Christophe FILIPPONI de se renseigner sur le sujet et de fournir des devis le cas échéant.

**e. Prochaine édition du bulletin communal**

Madame le Maire propose à la validation des membres du Conseil Municipal la prochaine édition du bulletin communal. Monsieur Jacques BENUREAU a réalisé sa nouvelle charte graphique. La diffusion est prévue pour cette fin de semaine dans les boîtes aux lettres des villageois.

**f. Assurance pour les expositions à l'ancienne école**

Notre assureur AXA assurera gratuitement la commune pour des expositions dont les oeuvres ont une valeur maximale de 5000 euros + 5000 euros pour le matériel d'exposition. Une convention sera mise en place avec les artistes avant le début des expositions. Madame le Maire rencontrera demain un artiste qui souhaite exposer à Mouthoumet cet été.

**g. P.A.V.E.**

Monsieur Paul CARRIERE a fait parvenir à la commune les plans du plan incliné pour l'accès à la nouvelle friperie dans l'ancienne perception. Ces plans ont été présentés aux conseillers et au public pendant le Conseil Municipal.

**h. Parcelle B 235**

Monsieur Paul MARTY a donné son accord oral pour l'achat de cette parcelle par la commune pour un montant de 800.00 euros ; Les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur. Un courrier sera prochainement envoyé à Monsieur Paul MARTY.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

*ACCEPTE d'acquérir la parcelle cadastrée « le village », B 235, d'une contenance de 260 m<sup>2</sup> au prix de huit cents euros (800.00 €). Elle supportera également les frais de notaire afférents.*

*AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte notarié ou autre document relatif à l'acquisition de cette parcelle.*

**i. Marché de Noël organisé par l'association Hautes-Corbières Gourmandes**

Madame le Maire a rencontré Monsieur Stéphane PINTO, Monsieur Bernard FORBRAS et Monsieur Serge CADAUX DIT MORTON au sujet de l'organisation d'un marché de Noël à Mouthoumet. L'association Hautes-Corbières Gourmandes le programmerait du vendredi 1<sup>er</sup> décembre au dimanche 3 décembre tout en maintenant le marché de Noël de Laroque de Fa. L'organisation de ces 3 jours est présentée aux membres du Conseil Municipal.

**j. ADHCo : difficultés à recruter du personnel sur le service « aide à domicile »**

Monsieur Jérôme HERVOUET nous expose en fin de séance les problèmes de personnel rencontrés par l'ADHCo sur le service d'aide à domicile, liés à des départs en retraite ou à des arrêts maladie. Il souhaite que les Maires fassent remonter en Conseil Communautaire l'importance de l'anticipation des besoins en personnel. Si des personnes sont intéressées par le travail d'aide à la personne, elles peuvent se faire connaître auprès de l'ADHCo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Pour extrait :  
En mairie, le

**Christelle HERMAND**  
**Maire**  
*(Signature et cachet)*

*Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.*